

mesures destinées à faire respecter l'accord de protection des investissements déjà en place. Pendant toute l'année 1998, en plus des travaux visant à conclure les négociations sur le nouvel accord, le gouvernement continuera de défendre un certain nombre d'entreprises canadiennes aux prises avec des désaccords relatifs à des investissements dans la Fédération russe.

UKRAINE

L'Ukraine a demandé à se joindre à l'OMC en 1994, dans le cadre de son programme général visant à axer son économie sur le marché et à adhérer aux organisations internationales. Au cours de l'année, le Canada continuera de se concentrer sur la nécessité d'accroître la transparence et d'offrir aux exportateurs canadiens de produits et de services un accès plus libre, plus sûr et non discriminatoire au marché ukrainien. Le Canada est membre du groupe de travail de l'OMC chargé d'examiner la demande de l'Ukraine. Au sein de ce groupe, il continuera de s'intéresser à des aspects précis de l'accès au marché, dont les activités commerciales des entreprises d'État, y compris le troc, les marchés publics, les subventions, les politiques de prix et la fiscalité, la protection de la propriété intellectuelle, le régime douanier, les normes et autres obstacles techniques au commerce, les politiques du secteur agricole, les politiques et les règlements touchant le commerce des services, et les accords commerciaux avec d'autres États issus de l'ex-Union soviétique.

De plus, dans le cadre du processus d'adhésion, le Canada a entamé des négociations bilatérales avec l'Ukraine sur l'accès au marché de ses produits et services. L'Ukraine représente un débouché important pour les exportateurs canadiens. Nos exportations annuelles de marchandises en 1997 atteignaient un total

de 22 millions de dollars, et les importations, 27 millions. Le Canada cherche à obtenir que soient abaissés les niveaux des tarifs et que soient abolies les barrières non tarifaires érigées contre des produits qui intéressent ses exportateurs, tels l'équipement destiné à l'industrie pétrolière et gazière, les produits et l'équipement agro-alimentaires, les matériaux de construction, les produits de haute technologie et des articles industriels supplémentaires. Le Canada demandera à l'Ukraine de consolider ses engagements tarifaires, de se joindre à diverses initiatives d'harmonisation (« zéro-zéro ») convenues dans le cadre de l'Uruguay Round et d'offrir un accès non discriminatoire à des produits tels que les oléagineux. Il cherche également à obtenir de l'Ukraine qu'elle prenne des engagements en vue d'élargir l'accès dans des secteurs importants tels que les services professionnels, les services de télécommunication et les services financiers. Le Canada souhaite obtenir des engagements contraignants en ce qui concerne les séjours temporaires et les règlements qui permettent aux fournisseurs étrangers de services d'établir une présence locale en Ukraine.

Par l'intermédiaire de la Commission économique intergouvernementale Canada-Ukraine, le Canada s'efforce, en collaboration avec les milieux d'affaires canadiens, de repérer les mesures spécifiques qui, en Ukraine, suscitent des obstacles au commerce et aux investissements bilatéraux, et de soulever ces questions dans les séances plénières et dans les réunions de groupe de travail avec des ministres et des gens d'affaires ukrainiens. La fiscalité, les normes et l'application discrétionnaire des règlements font partie des principaux dossiers à l'étude.